



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

DOSSIER FAMILLE

Première inscription dans une école publique de la Ville de Millau

**A compléter pour toute demande de pré-inscription :
scolaire, garderies, études, restauration scolaire, alsh**

Pour l'année scolaire 2019 / 2020

IMPORTANT : le retour du dossier d'inscription, dûment rempli et accompagné des pièces justificatives, doit se faire sur rendez-vous, auprès du GUICHET UNIQUE en MAIRIE – 05.65.59.50.00.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2019 / 2020

ÉCOLE CLASSE

NOM PRÉNOM

SEXE M F

Date de naissance

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

 ***Tout dossier incomplet ne sera pas traité***

PRÉ - INSCRIPTION

- Livret de famille ou extrait de naissance de l'enfant
- Justificatif d'adresse de moins de 3 mois
- Parents divorcés ou séparés, fournir obligatoirement une photocopie de l'extrait de jugement qui indique les modalités de garde

GARDERIE

- Attestation de travail des 2 parents
- Assurance extra-scolaire ou responsabilité civile (individuelle accident)

IMPORTANT : La garderie est réservée aux enfants dont les 2 parents travaillent.

RESTAURATION SCOLAIRE

- Avis d'imposition de 2018 sur les ressources de 2017
- Attestation des prestations CAF ou MSA de 2019

ACCUEIL DE LOISIRS

- Assurance extra-scolaire ou responsabilité civile (individuelle accident)
- Quotient familial de la CAF / MSA ou PASS ALSH
- Vaccinations

COMPOSITION DU FOYER 1

1ère Personne vivant au foyer

2ème Personne vivant au foyer

Nom Nom

Prénom Prénom

Né le Née le

Adresse Adresse

Ville Ville

Profession Profession

Employeur Employeur

Domicile ☎ Domicile ☎

Travail ☎ Travail ☎

Portable ☎ Portable ☎

Émail Émail

COMPOSITION DU FOYER 2

1ère Personne vivant au foyer

2ème Personne vivant au foyer

Nom Nom

Prénom Prénom

Né le Née le

Adresse Adresse

Ville Ville

Profession Profession

Employeur Employeur

Domicile ☎ Domicile ☎

Travail ☎ Travail ☎

Portable ☎ Portable ☎

Émail Émail

En cas de divorce ou de séparation, quel est le mode de garde ?

chez le père

chez la mère

résidence alternée

PERSONNES A AVERTIR EN CAS D'URGENCE
(en plus des parents)

Nom Prénom

Lien avec l'enfant **Tél**

Nom Prénom

Lien avec l'enfant **Tél**

Nom Prénom

Lien avec l'enfant **Tél**

AUTORISATIONS

J'autorise les personnes citées ci-dessous à récupérer mon enfant :

Nom Prénom

Lien avec l'enfant **Tél**

Nom Prénom

Lien avec l'enfant **Tél**

Nom Prénom

Lien avec l'enfant **Tél**

J'autorise mon enfant à quitter l'école seul après les cours ou l'étude

(uniquement pour un enfant scolarisé en élémentaire, à condition qu'il ait atteint sa 8ème année)

La responsabilité de la Ville ne pourra pas être engagée, à compter de l'heure de sortie, de l'enfant de l'école, autorisée par les parents.

AUTORISATION PHOTO

J'autorise l'utilisation des photos des activités péri et extra-scolaires où apparaît mon enfant (site internet de la Ville, presse, TV ...)

Signature du / des parent(s) précédée de la mention « lu et approuvé »

DOSSIER SANTÉ

Médecin Traitant Ville Tél

P.A.I. oui **(si oui joindre le Protocole)**
 non

LE PAI DOIT ETRE RENOUELE AVANT CHAQUE RENTREE SCOLAIRE

En cas d'allergie ou maladie chronique constatée par votre médecin, vous devez prendre contact avec le Centre Médico Scolaire (05.65.60.15.42) pour établir un Protocole d'Accueil Individuel (PAI) .

Repas sans Porc oui non

Port de lunettes oui non en permanence en classe seulement

Je soussigné(e)

- Autorise les responsables de la Mairie à prendre en cas d'urgence les dispositions jugées indispensables pour la santé de mon enfant, y compris le faire transporter à l'hôpital le plus proche
- Atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à prévenir la Mairie de tout changement éventuel (adresse, problème de santé, situation familiale, numéro de téléphone.)
- Reconnais également avoir pris connaissance du règlement des activités péri et extrascolaires, disponible au Guichet Familles en Mairie ou sur le site de la ville: www.millau.fr - rubrique «ma famille»
- Déclare exact les renseignements portés sur cette fiche.

Signature du /des parent(s) précédée de la mention manuscrite «lu et approuvé»